



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.12.2009 Bulletin 2009/52

(51) Int Cl.:
A45D 40/00 (2006.01) **A45D 34/04** (2006.01)
A45D 40/26 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09162856.0**

(22) Date de dépôt: **16.06.2009**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK TR**

(72) Inventeur: **Thiébaud, Laure**
92110, CLICHY (FR)

(30) Priorité: **20.06.2008 FR 0803464**

(74) Mandataire: **Ramey, Daniel et al**
Ernest Gutmann - Yves Plasseraud S.A.S.
3, rue Auber
75009 Paris (FR)

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Conditionnement pour produit cosmétique**

(57) Conditionnement (10) pour produit cosmétique, comprenant un récipient (12) à large ouverture (24) au niveau duquel est monté un plateau (16) portant au moins deux organes d'essorage (18'), ce plateau étant monté

mobile sur le récipient de façon à ce que chaque organe d'essorage puisse occuper des positions différentes dans l'ouverture du récipient, ces positions permettant de prélever du produit (14) avec un applicateur (20) dans des zones différentes du récipient.

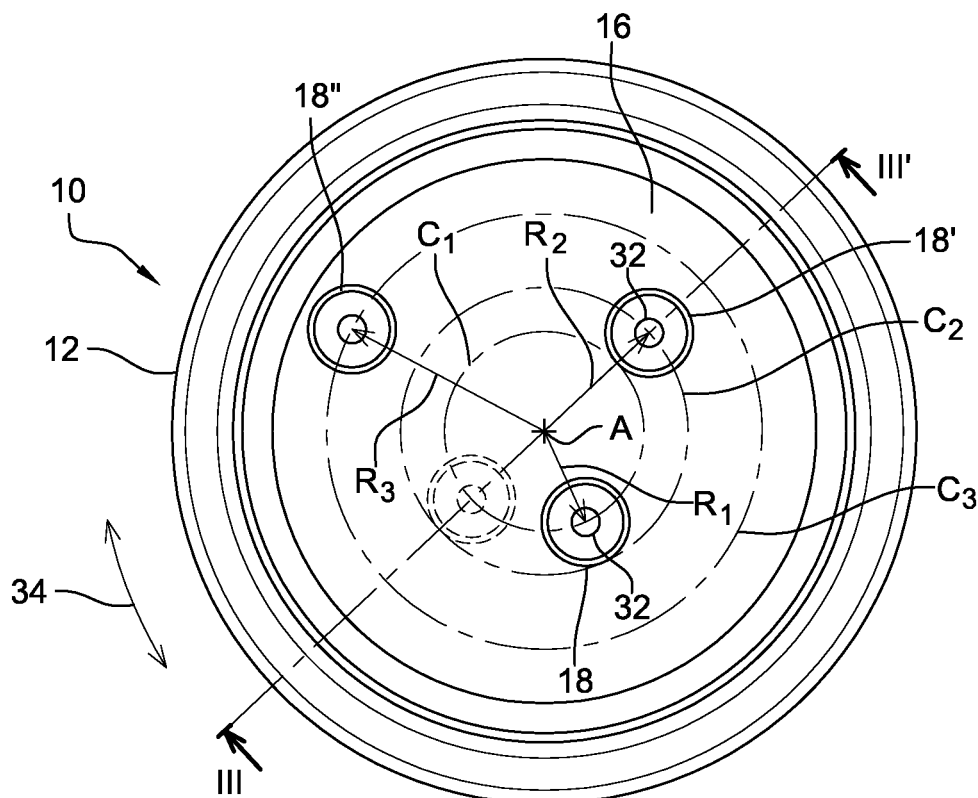


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement, en particulier pour produit cosmétique, ainsi qu'un procédé d'utilisation de ce conditionnement.

[0002] Dans la présente demande, on entend par produit cosmétique, un produit tel que défini dans les Directives 93/35/CEE du Conseil du 14 Juin 1993.

[0003] Typiquement, un conditionnement pour produit cosmétique comporte un récipient comprenant une ouverture de distribution du produit cosmétique. Cette ouverture peut être plus ou moins large notamment en fonction des caractéristiques du produit cosmétique. Dans le cas où le produit cosmétique est sous forme de mousse par exemple, l'ouverture du récipient par lequel le récipient est rempli est relativement large pour ne pas modifier la structure de la mousse au remplissage. Un tel récipient est en général plus large que haut.

[0004] On a déjà proposé dans la demande FR 07/57116 d'équiper un récipient à large ouverture de plusieurs organes d'essorage, chaque organe d'essorage définissant un orifice de passage d'un applicateur pour le prélèvement d'une quantité de produit dans le récipient. Les organes d'essorage sont portés par un plateau qui est monté fixement sur le récipient et qui ferme l'ouverture de distribution. Ce plateau comprend un grand nombre d'organes d'essorage répartis de façon à permettre de prélever du produit cosmétique en tout point du récipient au moyen de l'applicateur. La personne qui utilise le récipient doit choisir un organe d'essorage par lequel elle va prélever du produit, puis passer l'applicateur dans cet organe.

[0005] Cependant, on a constaté que les utilisateurs sont déstabilisés par le grand nombre d'organes d'essorage du plateau et ne savent pas lequel utiliser. Il est en effet difficile voire impossible d'observer à travers les orifices de passage des organes d'essorage, les endroits dans le récipient où il reste suffisamment de produit. De plus, pour des raisons de coût et de simplicité, le plateau et les organes d'essorage sont formés d'une seule pièce. Cependant, le plateau est de préférence relativement rigide et les organes d'essorage plus souples, ce qui complique le choix du matériau de la pièce. Il serait possible de réaliser cette pièce en deux matériaux, mais cela se traduirait par une pièce plus complexe et plus coûteuse à réaliser.

[0006] On connaît également, par le document JP-A-2005080730, un récipient comportant un corps sur lequel est monté mobile en rotation un organe d'essorage comprenant une multitude de trous dans lesquels peuvent passer les dents d'un applicateur. L'organe d'essorage est entraîné en rotation à l'aide de l'applicateur. Le déplacement de l'applicateur dans le récipient entraîne le dépôt du produit contenu dans le récipient sur ses dents. Cependant, toutes les dents de l'applicateur sont engagées simultanément dans les trous de l'organe d'essorage pour prélever du produit dans plusieurs endroits différents dans le récipient. Ces trous sont répartis sur toute

l'étendue de l'ouverture du récipient, ce qui entraîne donc le prélèvement de produit dans toutes les zones du récipient. Il n'est donc pas possible de choisir avec ce dispositif une zone particulière et unique de prélèvement de produit dans le récipient.

[0007] On connaît en outre, par le document JP-A-09094115, un récipient comportant des moyens d'ajustement de la quantité prélevée de produit au moyen d'un applicateur, ces moyens d'ajustement comportant un organe mobile en rotation et comprenant plusieurs orifices de diamètres différents à travers lesquels peut passer l'applicateur. Cependant, le prélèvement de produit dans le récipient au moyen de l'applicateur a toujours lieu dans la même zone. Il n'est donc pas possible avec ce dispositif de prélever du produit dans le récipient dans des zones différentes.

[0008] L'invention a notamment pour but d'apporter une solution simple, efficace et économique à ces inconvénients de la technique antérieure.

[0009] Elle propose à cet effet un conditionnement, en particulier pour produit cosmétique, comprenant un récipient pourvu d'une ouverture et un plateau s'étendant au niveau de l'ouverture du récipient et portant au moins deux organes d'essorage à travers l'un desquels peut passer un applicateur pour prélever du produit dans le récipient, **caractérisé en ce que** le plateau est monté mobile sur le récipient de façon à ce qu'au moins deux organes d'essorage puissent occuper des positions différentes dans l'ouverture du récipient, ces positions permettant de prélever du produit avec l'applicateur dans des zones différentes du récipient.

[0010] L'invention concerne en particulier un conditionnement dont le récipient est du type à large ouverture. Par ouverture large d'un récipient, on entend dans la présente demande une ouverture dont le diamètre ou la dimension transversale est sensiblement égal au diamètre interne ou à la dimension transversale du récipient, ou de façon plus générale peut être compris entre environ 70 et 100% de ce diamètre ou de cette dimension transversale. Une ouverture large d'un récipient peut avoir une section comprise entre 25 et 400 fois la section transversale de la tige d'un applicateur destiné à être utilisé avec ce récipient. L'ouverture du récipient peut avoir une forme circulaire ou non circulaire, et par exemple polygonale.

[0011] Dans le conditionnement selon l'invention, le déplacement du plateau sur le récipient ou relativement à ce récipient permet d'amener les organes d'essorage dans une pluralité de positions au-dessus du produit contenu dans le récipient. Un même organe d'essorage peut donc être utilisé pour prélever du produit en une pluralité de zones dans le récipient, et non pas en une seule zone comme dans la technique antérieure. Le nombre d'organes d'essorage peut être considérablement réduit et est par exemple compris entre deux et dix, et de préférence entre trois et six, contre jusqu'à 60 dans la technique antérieure. Ces organes d'essorage sont sensiblement parallèles les uns aux autres et peuvent être à distance

ou à proximité les uns des autres.

[0012] Les organes d'essorage peuvent être réalisés dans des matériaux différents les uns des autres. A titre d'exemple, dans le cas où le plateau porte deux organes d'essorage, un de ces organes peut être réalisé dans un matériau élastiquement déformable et l'autre de ces organes peut être réalisé dans un matériau rigide. Par ailleurs, les organes d'essorage peuvent avoir des structures et/ou des configurations différentes les uns des autres. Par exemple, un des organes d'essorage peut comprendre une fente longitudinale, alors que les autres organes d'essorage ne sont pas pourvus d'une telle fente.

[0013] L'utilisateur du conditionnement selon l'invention a donc plus de facilité à choisir un des organes d'essorage du plateau. Le faible nombre des organes d'essorage permet en outre de mieux apprécier les zones dans le récipient où il y a du produit et la quantité de produit dans ces zones. L'utilisateur peut aussi voir le produit dans le récipient à travers le plateau si celui-ci est réalisé en matériau plastique transparent ou translucide, ou directement à travers l'ouverture du récipient si le plateau ne recouvre par la totalité de cette ouverture. Par ailleurs, le faible nombre d'organes d'essorage autorise leur fabrication indépendamment du plateau, ces organes pouvant être réalisés dans un matériau approprié puis rapportés et fixés sur le plateau.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, le plateau est mobile dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe de l'ouverture du récipient. Dans la présente demande, on entend par l'axe de l'ouverture du récipient, un axe qui s'étend dans la direction de l'ouverture du récipient, c'est-à-dire son ouverture de distribution du produit. Cet axe passe de préférence au milieu de cette ouverture et peut être un axe longitudinal du récipient. L'axe de l'ouverture peut être sécant, notamment orthogonal, à un plan transversal au récipient ou à un plan passant par le bord libre d'un col du récipient.

[0015] Le déplacement du plateau sur le récipient peut entraîner un déplacement en translation et/ou en rotation des organes d'essorage dans l'ouverture du récipient. Avantagusement, les trajectoires de déplacement des organes d'essorage dans l'ouverture du récipient sont non sécantes, c'est-à-dire qu'elles ne se recoupent pas. En d'autres termes, chaque organe d'essorage peut adopter une position dans l'ouverture du récipient que les autres organes d'essorage ne peuvent par adopter. Ces trajectoires peuvent être circulaires, curvilignes ou rectilignes.

[0016] Dans un mode de réalisation de l'invention, le plateau est mobile en rotation sur le récipient autour d'un axe parallèle à l'ouverture du récipient ou confondu avec cet axe. Dans le cas où le récipient forme un fût s'étendant autour d'un axe de révolution, le plateau est de préférence mobile en rotation autour de cet axe de révolution.

[0017] Les organes d'essorage sont alors de préférence à des distances radiales différentes de l'axe de rota-

tion du plateau. Au moins un des organes d'essorage peut être situé à une distance radiale nulle de cet axe et être donc située au niveau de cet axe pour le prélèvement de produit avec l'applicateur au centre du récipient. Les autres organes sont à distance de l'axe de rotation du plateau et sont déplaçables sur des circonférences différentes centrées sur cet axe de rotation. L'axe de rotation du plateau peut être l'axe de l'ouverture du récipient ou l'axe du récipient.

[0018] Avantagusement, la somme des dimensions en direction transversale des organes d'essorage représente entre 30 et 100% environ, et de préférence entre 45 et 50% environ, de la dimension en direction transversale de l'ouverture du récipient. A titre d'exemple, lorsque l'ouverture du récipient a une forme générale circulaire, la somme des dimensions en section transversale des organes d'essorage représente au moins 75%, de préférence au moins 90%, plus préférentiellement environ 100%, du rayon de l'ouverture, et au plus le diamètre de cette ouverture.

[0019] Le plateau peut comprendre un rebord annulaire entourant un col du récipient et comportant un bourrelet annulaire interne qui est engagé par encliquetage élastique dans une rainure annulaire externe du col du récipient et qui peut coulisser dans cette rainure.

[0020] Dans une variante de réalisation de l'invention, le plateau est déplaçable en translation sur le récipient.

[0021] Le plateau peut comporter deux rebords latéraux parallèles et opposés comportant des ergots en regard l'un de l'autre, qui sont engagés par encliquetage élastique dans des rainures d'un col du récipient et qui peuvent coulisser dans ces rainures.

[0022] Le plateau peut avoir un contour externe circulaire, carré, rectangulaire, ou autre. Il recouvre une partie ou la totalité de l'ouverture du récipient. Il est avantagusement réalisé dans un matériau transparent ou translucide pour qu'un utilisateur puisse visualiser à travers le plateau les endroits du récipient où il reste du produit cosmétique.

[0023] Dans le cas où le récipient contient plusieurs produits, des cloisons de séparation de ces différents produits peuvent être prévues dans le récipient. Chaque organe d'essorage peut être utilisé pour prélever un ou plusieurs types de produits contenus dans le récipient.

[0024] La présente invention concerne encore un kit comportant un conditionnement du type précité et au moins un applicateur, et de préférence deux applicateurs de nature et/ou de forme différentes. A titre d'exemple, dans le cas où le récipient contient plusieurs produits différents, le kit peut comprendre un applicateur de mascara, un applicateur de gloss pour lèvres (par exemple du type à embout floqué), et/ou un applicateur de vernis pour ongle (par exemple du type pinceau). Dans le cas où le récipient contient un seul produit, le kit peut comprendre un applicateur type brosse empoignée, une brosse élastomère et/ou un peigne à picots injectés.

[0025] La présente invention concerne également un procédé d'utilisation du conditionnement tel que décrit

ci-dessus, **caractérisé en ce qu'il** consiste à:

- déplacer le plateau sur le récipient jusqu'à ce qu'un organe d'essorage à utiliser soit dans une position souhaitée au-dessus du produit contenu dans le récipient, puis
- introduire un applicateur dans l'organe d'essorage pour prélever du produit dans le récipient,
- et sortir l'applicateur de l'organe d'essorage.

[0026] L'invention sera mieux comprise et d'autres détails, caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, faite à titre d'exemple non limitatif et en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un conditionnement selon l'invention,
- la figure 2 est une vue schématique de dessus du conditionnement de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III' de la figure 2,
- la figure 4 est une vue correspondant à la figure 3 et représente une variante de réalisation du conditionnement selon l'invention,
- la figure 5 est une vue schématique en perspective d'une autre variante du conditionnement selon l'invention,
- la figure 6 est une vue très schématique de dessus du conditionnement de la figure 5,
- la figure 7 est une vue schématique de dessus d'une autre variante du conditionnement selon l'invention,
- la figure 8 est une vue en coupe selon la ligne VIII-VIII' de la figure 7,
- la figure 9 est une vue très schématique de dessus d'une autre variante du conditionnement selon l'invention,
- la figure 10 est une vue schématique en perspective du plateau d'une autre variante de réalisation du conditionnement selon l'invention,
- la figure 11 est une vue schématique de dessus du plateau de la figure 10, et
- la figure 12 est une vue schématique de côté du plateau de la figure 10.

[0027] On se réfère d'abord aux figures 1 à 3 qui représentent un conditionnement 10 pour produit cosmétique selon l'invention, ce conditionnement 10 comportant un récipient 12 contenant le produit cosmétique 14, et un plateau 16 qui est monté de manière mobile sur le récipient 12 et qui porte des organes d'essorage 18, 18', 18" à travers lesquels un applicateur 20 peut passer pour prélever une quantité de produit dans le récipient.

[0028] Le récipient 12 comprend à son extrémité supérieure un col 22 définissant une ouverture 24 de distribution de produit et présentant un filetage externe 26 pour le vissage d'un couvercle (non représenté) de fermeture étanche du récipient.

[0029] Dans l'exemple représenté qui n'est nullement limitatif, le récipient 12 a une forme générale cylindrique et est du type à large col 22 ou à large ouverture 24. Le diamètre ou la dimension transversale de cette ouverture 24 est sensiblement identique au diamètre interne ou à la dimension transversale du récipient 12. Le diamètre de l'ouverture 24 est par exemple compris entre 20 et 100mm environ. L'ouverture 24 sert ici à la fois au remplissage du récipient et à la distribution du produit cosmétique.

[0030] On définit l'axe A comme étant l'axe de l'ouverture 24 du récipient, cet axe passant au milieu de l'ouverture et étant confondu avec l'axe longitudinal du récipient 12 dans l'exemple représenté. L'ouverture 24 a ici une section transversale circulaire.

[0031] Le produit cosmétique 14 peut être un produit de maquillage choisi parmi un mascara, un fond de teint, un vernis à ongle, un concealer, un eyeliner, un gloss, un rouge à lèvres, un blush, un fard à paupières, etc. Ce produit présente par exemple une consistance visqueuse, de gel, de crème, d'huile, de mousse, de cire, de pâte, etc. Ce produit peut également être un produit de soin tel qu'un antiride, un anticerne, ou un produit de traitement de la peau.

[0032] Le plateau 16 est ici formé d'un disque qui recouvre la totalité de l'ouverture 24. Il est monté de manière amovible sur le récipient 12 et comprend à sa périphérie externe un rebord annulaire 27 qui s'étend du côté du récipient 12 et qui est engagé sur une partie d'extrémité supérieure du col 22 du récipient. Ce rebord 27 peut présenter un bourrelet annulaire interne 28 qui est engagé par encliquetage élastique dans une rainure annulaire externe 30 du col du récipient. Le plateau 16 est déplaçable en rotation sur le récipient, autour de l'axe A, par coulissement du bourrelet 28 dans la rainure 30 du col.

[0033] Le plateau 16 est par exemple réalisé dans un matériau plastique transparent ou translucide de façon à ce qu'un utilisateur puisse voir à travers le plateau le produit contenu dans le récipient, et localiser une zone dans le récipient où du produit peut être prélevé.

[0034] L'applicateur 20 comprend par exemple un manche solidaire d'une extrémité d'une tige dont l'autre extrémité porte un embout approprié rigide ou souple tel qu'une brosse injectée ou à âme torsadée, un pinceau, une spatule, un peigne, une mousse à cellules ouvertes et/ou fermées, un embout floqué ou empoilé, etc. La tige de l'applicateur 20 est sensiblement cylindrique et avoir un diamètre externe de 5mm environ. L'applicateur est par exemple du type de celui décrit dans la demande FR 07/57116. Le prélèvement de produit peut être réalisé en effectuant une ou plusieurs rotations de l'embout lorsque celui-ci est au contact du produit ou plongé dans celui-ci, ou par pistonage, c'est-à-dire par de petits mouvements de va-et-vient de l'embout dans le produit.

[0035] Les organes d'essorage 18, 18', 18" ont une forme générale tubulaire et comportent chacun à leur extrémité inférieure un étranglement délimitant un orifice

32 de passage de l'applicateur 20. Plus cet orifice de passage 32 est petit et plus la quantité de produit prélevée par l'applicateur, après son retrait de l'organe d'essorage, est faible. Le diamètre de l'orifice de passage 32 peut varier d'un organe d'essorage à l'autre et est par exemple compris entre 0,05 et 0,5 fois le diamètre de l'ouverture 24 du récipient.

[0036] Dans l'exemple représenté, les organes d'essorage 18, 18', 18" sont identiques les uns aux autres et s'étendent sensiblement parallèlement entre eux et à l'axe A dans l'ouverture du récipient, c'est-à-dire dans l'espace défini par le col 22 du récipient. Ils sont au nombre de trois et situés à des distances radiales R1, R2 et R3 de l'axe A, qui sont différentes les uns des autres. Ils sont de plus écartés les uns des autres d'un angle de 120° environ autour de l'axe A.

[0037] L'organe d'essorage 18 qui est à la distance radiale R1 la plus proche de l'axe A est déplaçable sur une circonférence C1 centrée sur l'axe

A. Cet organe 18 peut être déplacé en n'importe quelle position sur cette circonférence C1, de façon à ce que l'applicateur 20 puisse prélever du produit en tout point du récipient situé au niveau de cette circonférence. De la même façon, les organes d'essorage 18' et 18" qui sont respectivement aux distances radiales R2 et R3 de l'axe A, sont déplaçables en rotation sur des circonférences C2 et C3 centrées sur l'axe A.

[0038] Les organes d'essorage 18, 18', 18" permettent de prélever du produit dans des zones annulaires concentriques adjacentes, la zone annulaire balayée par l'organe 18" étant située à l'extérieur de la zone annulaire balayée par l'organe 18' qui elle-même est située à l'extérieur de la zone annulaire balayée par l'organe 18, ces zones annulaires pouvant ou non se chevaucher en partie.

[0039] Le conditionnement 10 représenté aux figures 1 à 3 est utilisé de la façon suivante : l'utilisateur choisit une zone de prélèvement de produit dans le récipient (notamment en fonction de la quantité de produit restant dans cette zone) et déplace ensuite le plateau 16 en rotation autour de l'axe A, une ou plusieurs fois, dans le sens horaire et/ou anti-horaire (flèches 34), pour amener un organe d'essorage 18, 18' ou 18" au-dessus de la zone choisie. Dans le cas des figures 2 et 3, l'organe d'essorage 18' est placé au dessus d'une zone de prélèvement P1. L'utilisateur maintient alors fixement le plateau 16 sur le récipient pour conserver la position de l'organe d'essorage 18' dans l'ouverture 24, puis introduit l'applicateur 20 dans cet organe pour prélever du produit dans la zone P1. Lors du retrait de l'applicateur, son embout est essoré sur l'étranglement de l'organe 18', ce qui retire le surplus de produit prélevé. S'il le souhaite, l'utilisateur peut à nouveau déplacer en rotation le plateau 16 sur le récipient 12 jusqu'à ce que l'organe 18' soit dans une autre position (représentée en traits pointillés)

sur la circonférence C2, cette position de l'organe 18' correspondant à une zone de prélèvement P2 dans le récipient.

[0040] Dans la variante de réalisation représentée en figure 4, le conditionnement 110 diffère de celui précédemment décrit en ce que le plateau 116 est monté mobile en rotation sur le récipient 112 par l'intermédiaire d'un pilier central 136 logé à l'intérieur du récipient. Ce pilier 136 s'étend le long de l'axe A, son extrémité inférieure étant reliée fixement au fond du récipient 112 et son extrémité supérieure formant un palier lisse engagé dans un orifice central du plateau 116.

[0041] Le plateau 116 comporte un rebord annulaire 127 qui s'étend du côté du récipient et qui entoure une partie d'extrémité supérieure du col 122 de ce récipient.

[0042] Les autres éléments du conditionnement 110 qui ont déjà été décrits en référence aux figures 1 à 3 sont référencés par les mêmes chiffres augmentés d'au moins une centaine. Ce principe de numérotation est repris dans les descriptions des autres variantes qui suivent.

[0043] Le conditionnement 210 représenté aux figures 5 et 6 diffère de celui des figures 1 à 3 en ce que les organes d'essorage 218, 218', 218" et 219 portés par le plateau 216 sont au nombre de quatre : un organe d'essorage central 219 aligné sur l'axe A de l'ouverture du récipient, et trois organes d'essorage 218, 218', 218" disposés sur les circonférences C1, C2 et C3 précitées, respectivement, ces trois organes 218, 218', 218" étant regroupés sur le plateau dans un secteur angulaire de 45° environ autour de l'axe A.

[0044] Dans l'exemple représenté, le rayon R2 entre les organes 219 et 218' est inférieur à quatre fois le rayon d'un organe d'essorage, et le rayon R3 entre les organes 219 et 218" est inférieur à six fois le rayon d'un organe d'essorage. Ces rayons ne sont donc pas suffisants pour permettre d'aligner les organes sur un même rayon de l'axe A. Les organes d'essorage 218, 218', 218" et 219 sont ici disposés sensiblement en quinconce, les organes 218 et 218" et les organes 219 et 218' s'étendant respectivement dans des plans parallèles entre eux et à l'axe A.

[0045] En variante, les rayons R2 et R3 précités sont suffisamment grands pour permettre d'aligner les organes d'essorage 218, 218', 218" et 219 sur un même rayon de l'axe A.

[0046] Le fonctionnement du conditionnement 210 est similaire à celui du conditionnement 10. Les organes 218, 218', 218" peuvent être déplacés dans n'importe quelle position sur leurs circonférences respectives. L'organe 219 qui est aligné avec l'axe A de rotation du plateau 216 conserve toujours une même position dans l'ouverture du récipient 212.

[0047] On se réfère désormais aux figures 7 et 8 qui représentent une autre variante de réalisation du conditionnement selon l'invention.

[0048] Ce conditionnement 310 comprend un récipient 312 de forme générale parallélépipédique et comportant

une ouverture 324 à section transversale de forme sensiblement polygonale, notamment sensiblement carrée ou rectangulaire, et un plateau 316 de forme générale allongée.

[0049] Le plateau 316 est monté sur le récipient 312 et recouvre une partie seulement de l'ouverture 324 dont l'axe est à nouveau désigné par la lettre

A. L'utilisateur peut ainsi facilement voir le produit dans le récipient, à travers l'ouverture 324.

[0050] Le plateau 16 est de forme allongée et s'étend parallèlement à deux parois latérales 323 opposées du récipient. Il comprend à ses extrémités longitudinales deux rebords latéraux 327 qui recouvrent les deux autres parois latérales 323' du récipient et comportent des ergots 328 engagés dans des rainures externes 330 des parois latérales 323'. Le plateau 316 est déplaçable en translation sur le récipient 312 dans une direction parallèle aux parois 323' (flèches 334) par coulissement des ergots 328 dans les rainures 330, depuis une position où il est situé au voisinage immédiat d'une paroi 323 du récipient, jusqu'à une position où il est situé au voisinage immédiat de l'autre paroi 323 du récipient. Le plateau 316 peut être déplacé dans n'importe quelle position intermédiaire entre ces deux positions extrêmes, comme cela est visible en figure 7.

[0051] Le plateau est de préférence fixé de manière amovible sur le récipient 312 par encliquetage élastique de ses ergots 328 dans les rainures 330 des parois latérales 323' du récipient. Les autres parois latérales 323 du récipient comportent de préférence également des rainures 330 de façon à ce que le plateau 316 puisse être fixé soit sur les parois 323 soit sur les parois 323', lorsque le récipient est de forme carrée. Quand le plateau 316 est fixé sur les parois 323, il est déplaçable en translation dans une direction parallèle à ces parois 323 (flèches 334').

[0052] Le plateau 316 porte ici six organes d'essorage 318 qui sont sensiblement adjacents et disposés le long de l'axe longitudinal du plateau. Les orifices de passage 332 de ces organes ont des diamètres différents les uns des autres pour essorer plus ou moins l'embout de l'applicateur lors de son retrait d'un organe, cet applicateur étant du même type que celui décrit précédemment.

[0053] Lors du déplacement en translation du plateau 316 le long des parois 323', chaque organe 318 est déplacé en translation le long d'une ligne L dans l'ouverture 324 du récipient. Les lignes L sont équidistantes les unes des autres et sont réparties sur toute la section transversale de l'ouverture de façon à permettre le prélèvement du produit 314 dans n'importe quelle zone du récipient au moyen de l'applicateur.

[0054] Le récipient 312 peut également comprendre des moyens de fixation amovible d'un couvercle de fermeture étanche du récipient.

[0055] Dans la variante de réalisation représentée en figure 9, le récipient 412 est similaire à celui des figures

1 à 3 et le plateau 416 est similaire à celui des figures 7 et 8, ce plateau comportant à ses extrémités longitudinales des ergots ou des portions de bourrelet annulaire engagés à coulissement dans une rainure annulaire externe du col du récipient 412, de façon à ce que le plateau soit déplaçable en rotation sur le récipient autour de l'axe A de l'ouverture du récipient (flèches 434).

[0056] Les organes d'essorage 418 portés par le plateau 416 sont au nombre de quatre. Ils sont adjacents et alignés le long de l'axe longitudinal du plateau, deux des organes étant situés d'un côté de l'axe de rotation A et les deux autres organes étant situés de l'autre côté de cet axe. Les deux organes situés à proximité de l'axe A sont déplaçables en rotation sur une même circonférence C1' centrée sur l'axe A. Les deux organes situés à distance de l'axe A sont déplaçables en rotation sur une même circonférence C2' centrée sur l'axe et située à l'extérieur de la circonférence C1'.

[0057] Dans la variante représentée aux figures 10 à 12, le récipient du conditionnement n'est pas représenté et est similaire à ceux représentés aux figures 1 à 6. Le plateau 516 de ce conditionnement comprend en plus des organes d'essorage 518 d'une part des moyens 550 de préhension du plateau qui s'étendent à l'extérieur du récipient pour faciliter le déplacement en rotation du plateau autour de l'axe A de l'ouverture du récipient, et d'autre part des moyens 552 s'étendant à l'intérieur du récipient et destinés à racler le fond du récipient et à accumuler du produit dans une zone de prélèvement dans le récipient.

[0058] Le plateau 516 porte ici deux organes d'essorage 518 disposés côte à côte. Ces organes peuvent être identiques ou différents.

[0059] Les moyens de préhension 550 sont formés sur la face supérieure du plateau 516 et ont une forme générale en L, dont une première partie s'étend sensiblement radialement par rapport à l'axe A et est reliée à son extrémité radialement externe à une seconde partie qui s'étend sur une partie de la périphérie du plateau.

[0060] Le plateau 516 peut être déplacé en rotation sur le récipient autour de l'axe A, dans le sens de la flèche 554.

[0061] Les moyens 552 du plateau 516 comprennent une plaque 556 sensiblement plane qui est parallèle à l'axe A, et s'étend dans le récipient depuis son extrémité supérieure reliée à la face inférieure du plateau. Son extrémité libre inférieure est destinée à balayer ou racler le fond du récipient pour récupérer du produit restant au fond du récipient et le regrouper dans une zone de prélèvement dans le récipient. Cette plaque comprend deux faces parallèles, les organes d'essorage 518 étant disposés sur le plateau de façon à ce qu'ils débouchent à leurs extrémités inférieures du côté de l'une de ces faces. Lorsque le plateau 516 est déplacé sur le récipient dans le sens de la flèche 554, une partie du produit restant au fond du réservoir s'accumule sur la face précitée de la plaque 556, ce qui facilite le prélèvement de ce produit au moyen d'un applicateur.

[0062] Le plateau 516 comprend en outre des repères 558 formés en relief sur la face supérieure et définissant un angle conseillé de déplacement du plateau sur le récipient, pour qu'une quantité suffisante de produit soit accumulée sur la plaque. Le plateau 516 peut être maintenu dans une position angulaire donnée autour de l'axe A pendant une période déterminée (par exemple 7 jours) et être déplacé d'un angle défini par les repères 558 à la fin de cette période. Les moyens de préhension 550, la plaque 556 et les repères 558 peuvent être formés d'une seule pièce avec le plateau 516 ou bien être rapportés et fixés sur celui-ci.

[0063] Dans encore une autre variante non représentée, le plateau du conditionnement peut avoir une autre forme que circulaire ou allongée, et par exemple une forme en Y, X, C, O, etc.

Revendications

1. Conditionnement, en particulier pour produit cosmétique, comprenant un récipient (12) pourvu d'une ouverture (24) et un plateau (16) s'étendant au niveau de l'ouverture du récipient et portant au moins deux organes d'essorage (18, 18', 18'') à travers l'un desquels peut passer un applicateur (20) pour prélever du produit dans le récipient, **caractérisé en ce que** le plateau est monté mobile sur le récipient de façon à ce qu'au moins deux organes d'essorage puissent occuper des positions différentes dans l'ouverture du récipient, ces positions permettant de prélever du produit avec l'applicateur dans des zones différentes du récipient.
2. Conditionnement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le plateau (16) est mobile sur le récipient (12) dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe (A) de l'ouverture du récipient.
3. Conditionnement selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le déplacement du plateau (16) sur le récipient (12) entraîne un déplacement en translation et/ou en rotation des organes d'essorage (18, 18', 18'') dans l'ouverture (24) du récipient.
4. Conditionnement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les trajectoires de déplacement des organes d'essorage (18, 18', 18'') dans l'ouverture (24) du récipient (12) sont non sécantes.
5. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le plateau (16) est mobile en rotation sur le récipient (12) autour d'un axe parallèle à l'axe (A) de l'ouverture ou confondu avec cet axe.
6. Conditionnement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les organes d'essorage (18, 18', 18'') sont à des distances radiales (R1, R2, R3) différentes de l'axe (A) de rotation du plateau (16).
7. Conditionnement selon la revendication 6, **caractérisé en ce qu'un** des organes d'essorage (219) est situé au niveau de l'axe (A) de rotation du plateau (216), le ou chaque autre organe d'essorage (218, 218', 218'') étant à distance de cet axe de façon à être déplaçable sur une circonférence (C1, C2, C3) centrée sur cet axe.
8. Conditionnement selon l'une des revendications 5 ou 7, **caractérisé en ce que** le plateau (16) comprend un rebord annulaire (27) entourant un col (22) du récipient (12) et comportant un bourrelet annulaire interne (28) qui est engagé par encliquetage élastique dans une rainure annulaire externe (30) du col du récipient et qui peut coulisser dans cette rainure.
9. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le plateau (316) est mobile en translation sur le récipient (312).
10. Conditionnement selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** le plateau (316) comporte deux rebords latéraux (327) parallèles et opposés comportant des ergots (328) en regard l'un de l'autre, qui sont engagés par encliquetage élastique dans des rainures (330) d'un col du récipient (312) et qui peuvent coulisser dans ces rainures.
11. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la somme des dimensions en direction transversale des organes d'essorage (18, 18', 18'') représente entre 30 et 100% environ, et de préférence entre 45 et 50% environ, de la dimension en direction transversale de l'ouverture (24) du récipient.
12. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le nombre d'organes d'essorage (18, 18', 18'') est compris entre deux et dix, et de préférence entre trois et six.
13. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le plateau (16) a un contour externe circulaire, carré ou rectangulaire.
14. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le plateau (16) recouvre au moins une partie de l'ouverture (24) du récipient (12).
15. Procédé d'utilisation du conditionnement selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** consiste à :

- déplacer le plateau (16) sur le récipient (12) jusqu'à ce qu'un organe d'essorage (18) à utiliser soit au-dessus d'une zone de prélèvement de produit (14), puis
- introduire un applicateur (20) dans l'organe d'essorage pour prélever du produit dans le récipient,
- et sortir l'applicateur de l'organe d'essorage.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

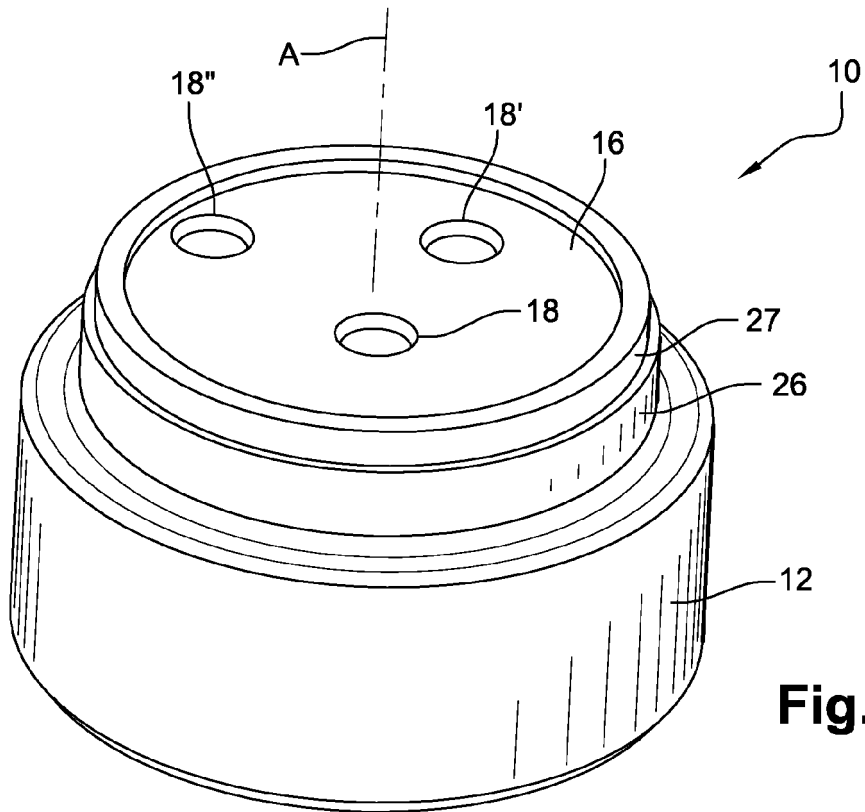


Fig. 1

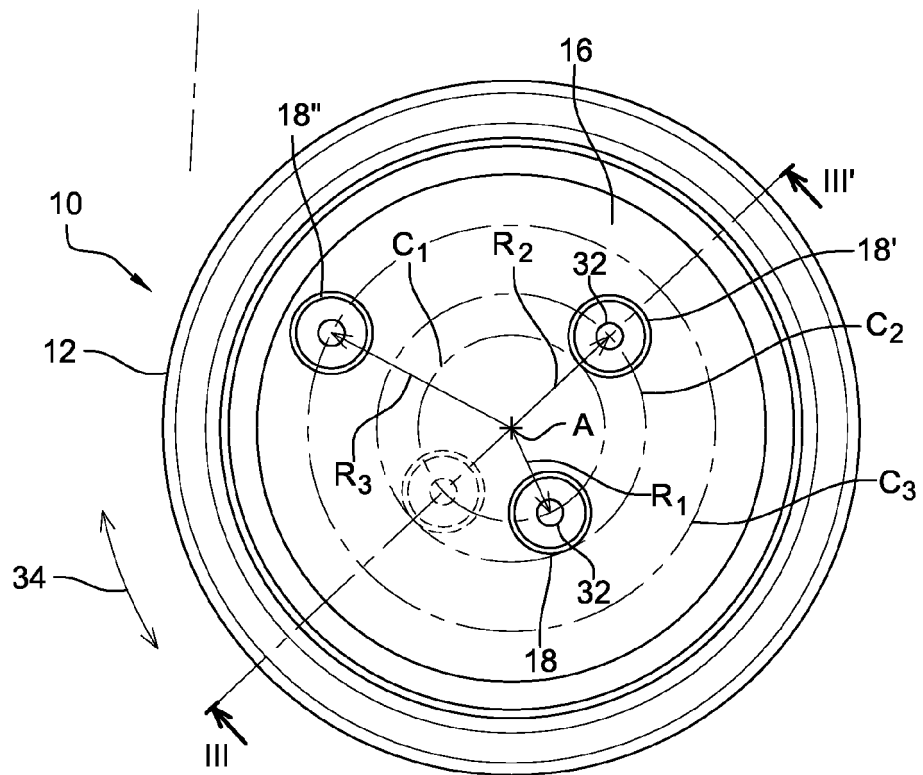


Fig. 2

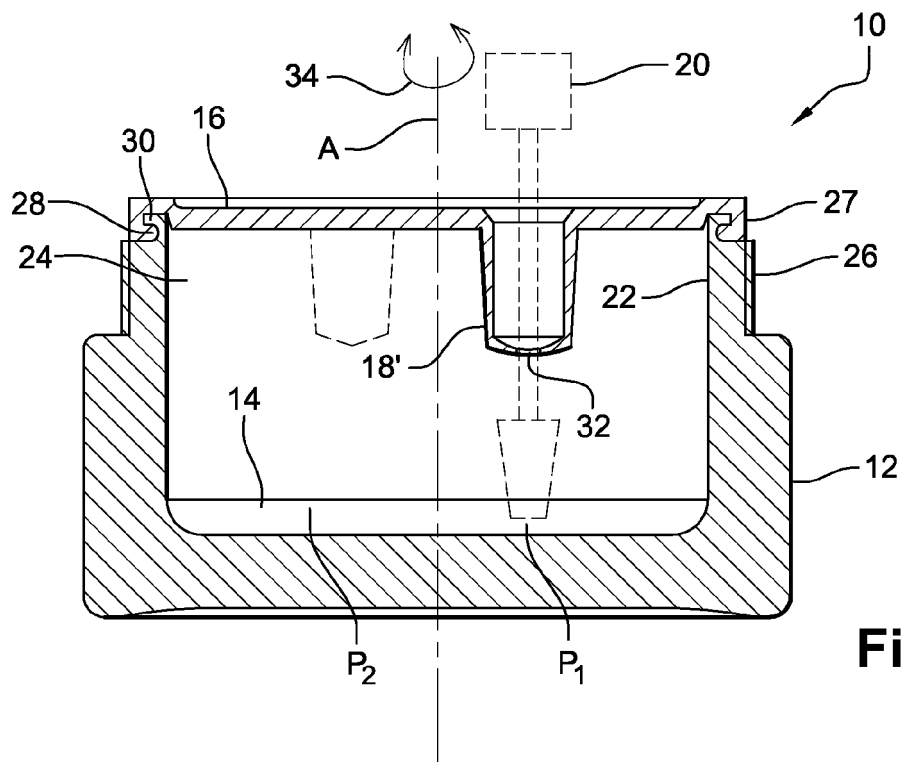


Fig. 3

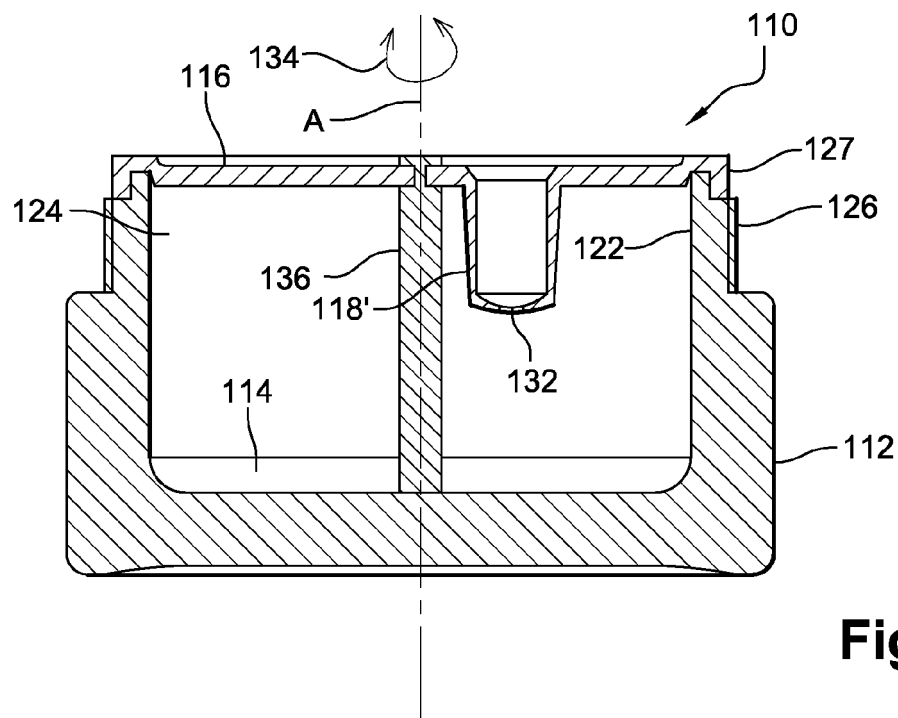


Fig. 4

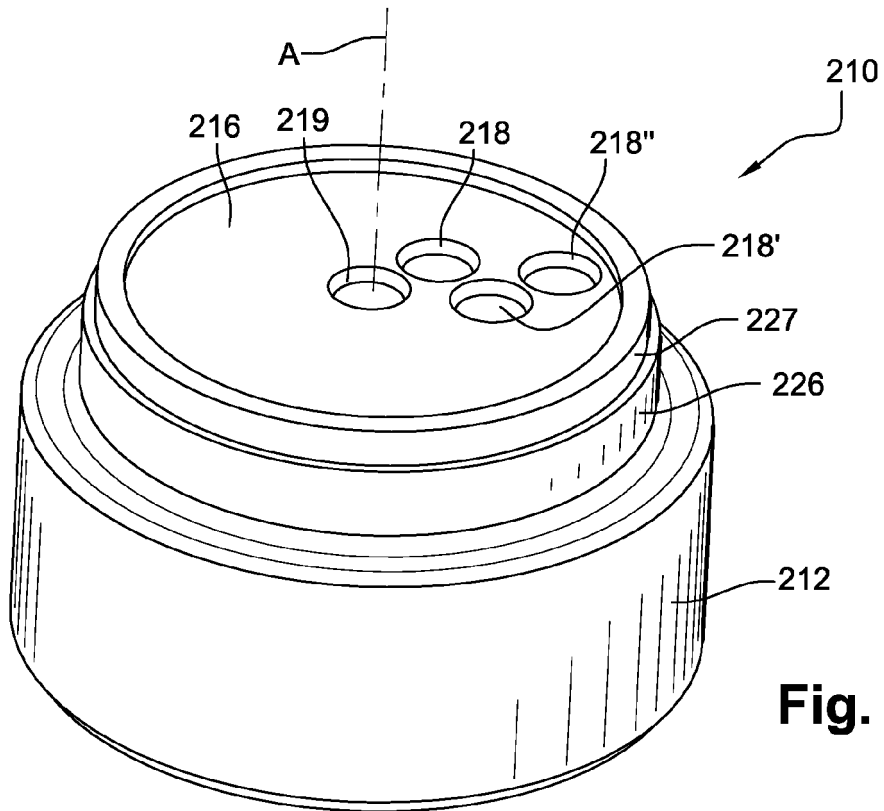


Fig. 5

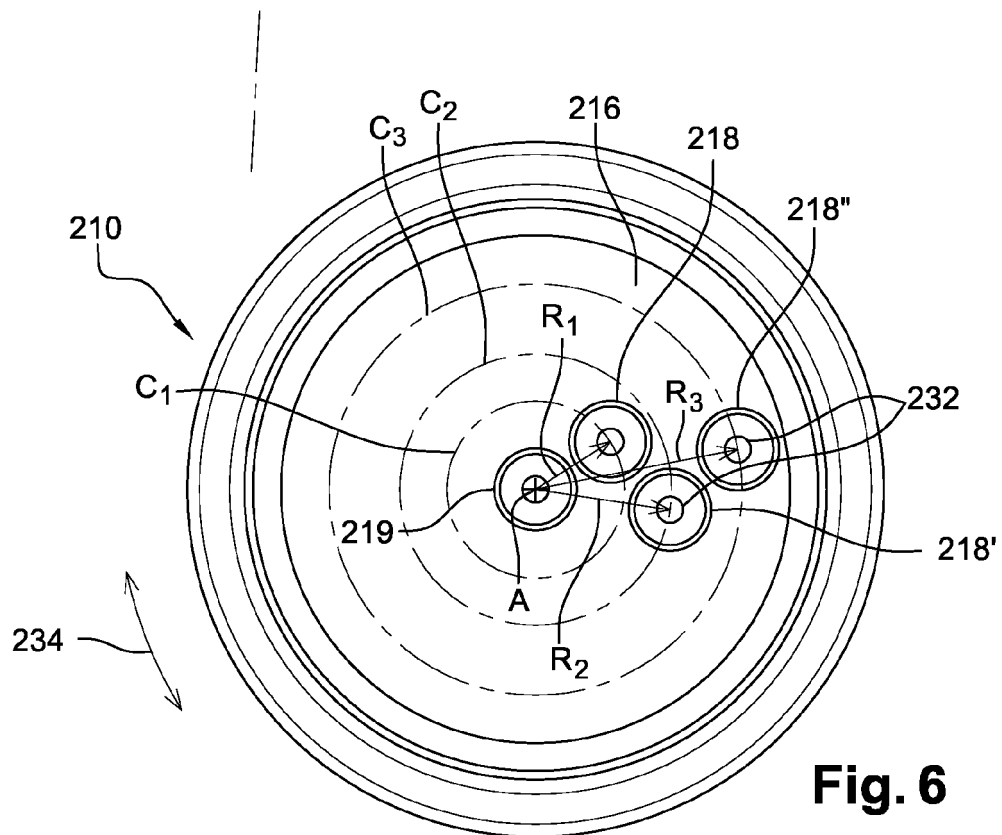
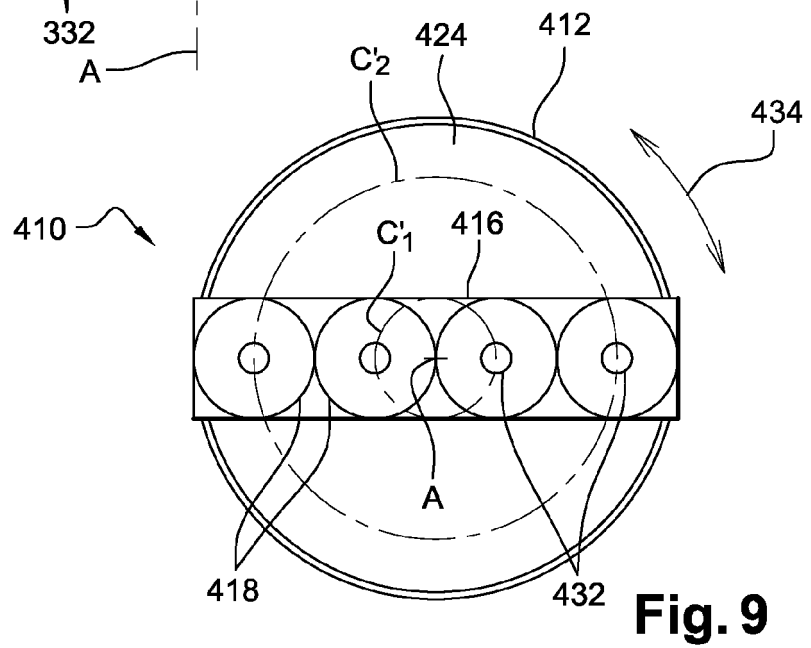
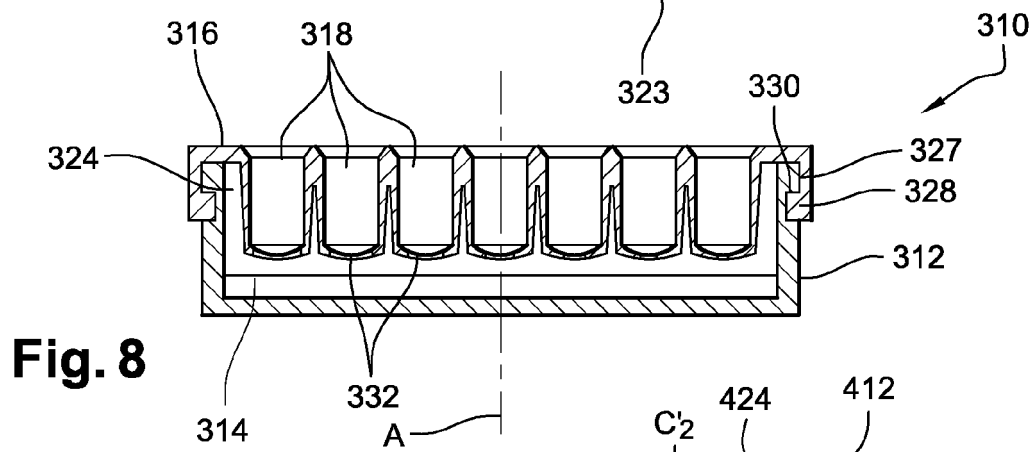
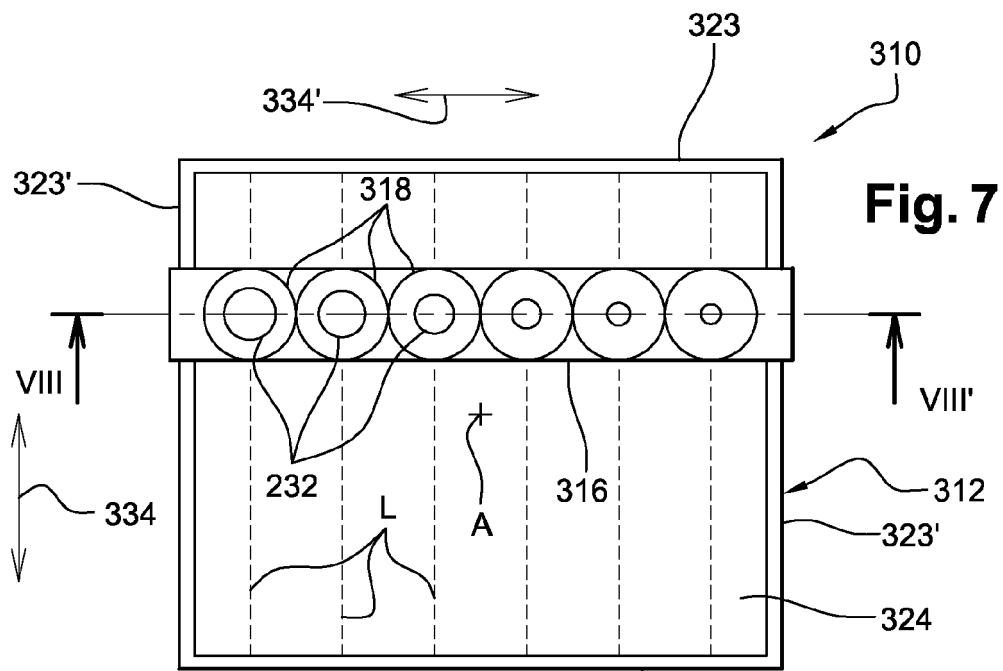
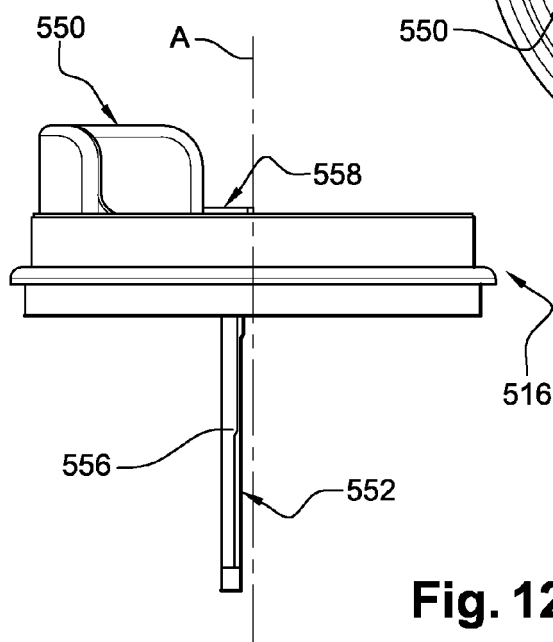
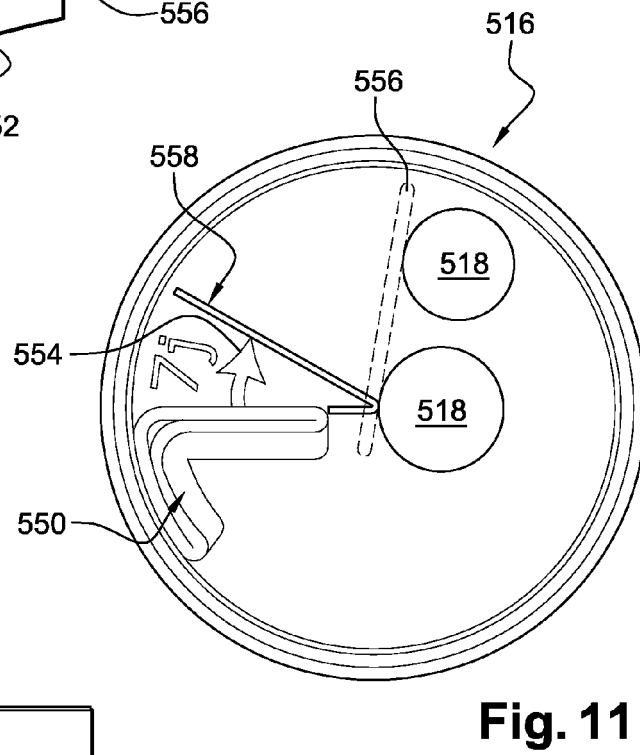
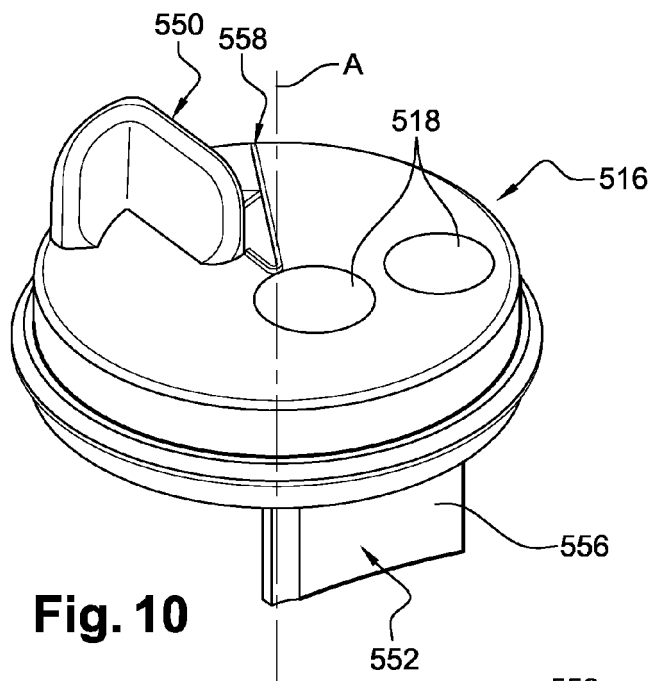


Fig. 6







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 16 2856

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	JP 2005 080730 A (KAMAYA KAGAKU KOGYO CO LTD) 31 mars 2005 (2005-03-31)	1-14	INV.
A	* alinéas [0001], [0008], [0016] - [0021], [0030] - [0034]; figures 1,5,6,8 *	15	A45D40/00 A45D34/04 A45D40/26
A	JP 09 094115 A (IKEDA BUSSAN KAISHA LTD) 8 avril 1997 (1997-04-08) * figures 1-3 *	1-3,5, 8-10,12	
A	US 5 363 870 A (DOYON ROGER L [US]) 15 novembre 1994 (1994-11-15) * colonne 2, ligne 44-62; figures 2-7 * * colonne 6, ligne 53-68 *	1-2,5, 12-13	
A	US 5 700 100 A (ACKERMANN WALTER T [US]) 23 décembre 1997 (1997-12-23) * colonne 1, ligne 44-50; figures 1,2,5 *	1,9-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D A46B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 20 octobre 2009	Examineur Escudero, Raquel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 16 2856

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-10-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2005080730 A	31-03-2005	AUCUN	

JP 9094115 A	08-04-1997	AUCUN	

US 5363870 A	15-11-1994	AUCUN	

US 5700100 A	23-12-1997	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 0757116 [0004] [0034]
- JP 2005080730 A [0006]
- JP 09094115 A [0007]